

**Lettre de M. le duc de La Rochefoucauld à M. le maréchal duc de Castries,
ministre, secrétaire d'Etat de la marine et des colonies.**

Le 25 février 1786

Document transcrit par Frédéric Chasseriau et édité dans Le Moniteur Universel du 1 et 2 sept 1853.
Le duc de La Rochefoucauld demande au duc de Castries, ministre de la marine, d'allouer une pension à la veuve et aux filles de Pierre Poivre.

On trouve à la Bnf, collection P. Margry, Naf 9341, deux brèves notes, probablement rédigées par les services du ministre, en relation directe avec cette lettre. Notes transcrites ci-après.

=====
Paris, 25 février 1786.

Vous avez bien voulu me promettre, monsieur le maréchal, que vous feriez attention au mémoire que j'ai eu l'honneur de vous présenter samedi dernier pour la veuve et les quatre filles de M. Poivre, qui, après avoir rendu des services essentiels à la France, est mort dans la retraite et ne laisse pas même un honnête nécessaire à sa famille. Permettez-moi de vous observer que, lorsqu'il quitta l'île de France, le girofle et même la muscade y étaient établis ; le premier s'y est soutenu et a été transplanté à Cayenne ; la seconde, dont vous m'avez appris la perte, y était de son temps. Le défaut de soin, peut-être même le désir de faire du tort à M. Poivre, sont des fautes de son successeur, et ces fautes ont eu des suites funestes pour M. Poivre et pour le bien public.

Une administration pure et éclairée, des connaissances étendues et profondes, un zèle toujours soutenu, sont les titres qui sollicitent votre justice et vos bontés pour la famille de cet illustre et vertueux citoyen. Je sais qu'une économie respectable, préside à vos décisions, mais j'aurai l'honneur de vous observer qu'elle ne s'opposera point à un traitement très favorable dans cette occasion, parce que l'importance des services justifiera un traitement distingué et que l'exemple de M. Poivre ne tirera pas à conséquence, parce que peu de gens peuvent être placés dans cette ligne.

Je ne doute pas que ces réflexions ne vous aient déjà frappé avant que ma lettre ne vous soit présentée, et je dois peut-être me reprocher de vous répéter ce que vous vous êtes dit vous-même et ce que vous avez pensé sûrement avant moi. Je me borne donc à vous prier de trouver bon que je partage bien vivement la reconnaissance des bienfaits qu'une famille bien intéressante vous devra.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère et respectueux attachement,

Monsieur le maréchal,

Votre très humble et
très obéissant serviteur

DUC DE LA ROCHEFOUCAULD.

*

Notes (Bnf, collection P. Margry, Naf 9341, f°312)

12 février 1786 – Poivre.

M. Poivre vient de mourir.

En 1775, en réglant la retraite du Sr Poivre, le Roi lui a accordé 6000 livres de pension comme intendant et 6000 livres pour l'importation des épiceries – Je la supplie de vouloir bien accorder à la veuve 3000 de pension et mille livres à chacune de ses trois fille –

(Paris 25 ~~février~~ janvier 1786) Mort sans laisser un honnête nécessaire à sa famille. Lorsqu'il quitta l'Isle de France, le géofle et même la muscade y étaient établies. Le premier s'y est soutenu et a été transplanté à Cayenne – La seconde dont vous m'avez appris la perte y était de son temps. le défaut de soins, peut-être même le désir de faire tort à M. Poivre, sont les fautes de son successeur –

Duc de La Rochefoucauld

* * *